

Panorama du Daf Yomi



Traité de Ta'anit. Daf 20/31

dafyomifr@gmail.com

Ce feuillet peut être également reçu sur simple inscription

Contexte

Nous poursuivons l'étude des jeûnes par manque de pluie ; à ce propos, l'on nous raconte l'histoire de Nakdimon Ben Gourion. Par là, d'autres comportements sont analysés et la relation au danger.

Résumé

RÉSUMÉ

1. La Guemara explique l'histoire miraculeuse de Nakdimon ben Gourion.
2. Lorsque la pluie n'a pas rempli les sources à la date de remboursement, Nakdimon est allé au Beth ha'Mikdash et a prié.
3. Lorsque le Nochri a dit qu'il lui devait encore le paiement car c'était après le coucher du soleil, un miracle encore plus grand s'est produit.
4. La Guemara explique le verset qui dit que Jérusalem est "comme une veuve."
5. Le mérite d'une personne juste peut être considérée comme une raison pour entrer dans une situation par ailleurs dangereuse.

UN PEU PLUS

1. *Nakdimon a emprunté douze citernes d'eau auprès d'un Nochri afin que les gens qui viennent au Beth ha'Mikdash pour les fêtes aient à boire. Une condition du prêt était que si la pluie ne remplissait pas les sources du Nochri à une certaine date, Nakdimon devait lui verser une grosse somme d'argent.*
2. *La Pluie tomba immédiatement et remplit les douze sources qui remplissaient les citernes.*
3. *Nakdimon est retourné au Beth ha'Mikdash et a prié pour qu'Hachem montre qu'il y a des gens qu'il aime dans ce monde. Immédiatement, les nuages se sont déchirés et le soleil a brillé, montrant que le jour du paiement n'était pas terminé.*
4. *Cela signifie que Jérusalem est comme une femme dont le mari est à l'étranger, mais a à l'esprit de revenir chez elle. Alors qu'elle est actuellement comme une veuve, elle a un mari qui sera de retour auprès d'elle.*
5. *Rav et Shmouel ne passaient pas sous un pont instable à Neharde'a pendant treize ans, même si c'était un raccourci commode. Une fois, quand Rav a vu que Rav Ada Bar Ahava se tenait sous le pont, il a dit à Shmuel qu'ils pourraient passer dessous cette fois, parce que le mérite de Rav Ada les protégerait. (Révach L'Daf)*

Réflexions (Iyounim) : Pluie dans une ville, la sécheresse dans une autre

La Mishna (18b) stipule que lorsqu'une ville dans une province ne reçoit pas de pluie, les habitants de cette ville doivent jeûner et de faire sonner le Shofar. Les régions avoisinantes doivent jeûner mais ne soufflent pas le Shofar. La Michna cite un verset qui décrit un tel cas: «Je vais faire venir la pluie sur une ville, et sur une autre ville, je ne vais pas faire tomber la pluie" (Amos 4:7).

La Guemara dit ici que le verset d'Amos signifie «Shteiheh liKlalah" - quand une ville reçoit la pluie et l'autre ville ne reçoit pas, les deux villes souffrent d'une punition divine. La ville qui ne reçoit pas de pluie de toute évidence souffre parce qu'aucun de ses champs ne produisent de cultures. L'autre ville souffre car, comme Rachi explique, elle

reçoit trop de pluie qui ruine ses cultures. Le verset signifie qu'aucune ville n'a à manger (comme la Guemara plus tôt (6b) mentionne).

Cette explication, cependant, contredit les paroles de Rachi dans la Michna (début de 19a). Rachi y dit que la raison pour laquelle les zones entourant la ville touchée par la sécheresse doivent souffler le Shofar est parce que les gens de la ville qui n'ont pas reçu de pluie viendront dans les zones environnantes pour acheter de la nourriture, et en conséquence, il n'y aura pas assez de nourriture pour tout le monde. Les deux villes vont souffrir de la famine.

Pourquoi Rachi dans la Michna n'a pas expliqué de la même manière, qu'ici dans la Guemara (que l'autre ville reçoit trop de pluie et par conséquent, les cultures sont détruites)?

REPONSE: Rachi comprend que même si le verset signifie que "Shteiheh liKlalah" - une ville ne souffre d'aucune pluie et l'autre ville souffre de trop de pluie, la Mishna ne peut pas discuter d'un cas dans lequel une ville ne reçoit pas de pluie et l'autre ville reçoit trop. La Mishna ne dit rien à propos de la catastrophe dans la deuxième ville; elle dit seulement que quand une ville ne reçoit pas de pluie, on doit jeûner et sonner le shofar et les villes environnantes doivent jeûner. En outre, s'il ya une seconde ville qui reçoit trop

de pluie, ses habitants doivent jeûner et sonner le shofar, mais la Mishna dit que les zones environnantes jeûnent seulement, mais ne soufflent pas le Shofar. Donc, la Michna discute d'une situation différente de celle décrite dans le verset qui est cité (comme la Guemara explique). Dans le cas de la Mishna, une ville n'a pas reçu de pluie et l'autre ville a reçu une quantité normale de pluie. Dans un tel cas, la souffrance de la ville qui a reçu la pluie n'est pas aussi grave que celle de la ville qui n'a pas reçu de pluie, et donc les gens de cette ville jeûnent seulement et ne sonnent pas de Shofar.

Comment Rachi comprend la Guemara plus tôt (6b) dans laquelle Rav Chisda dit que si la pluie tombe sur des parties d'un pays, mais pas sur tout le pays, ce n'est pas un signe de châtement divin et les gens n'ont pas besoin de prier pour que la situation s'améliore? La Mishna dit que même si la deuxième ville

n'est pas inondée par les pluies, la ville a encore besoin de jeûner!

La réponse doit être qu'il existe trois cas différents selon Rachi :

1. Quand il pleut trop dans la deuxième ville, la pluie est certainement considérée comme une Klalah et les gens doivent jeûner et sonner le shofar. (C'est la situation exprimée par le verset, comme le dit la Guemara, "Shteihen liKlalah.")

2. Quand il pleut normalement dans la deuxième ville (autant qu'il pleut dans d'autres années), c'est un mauvais signe, car les habitants vont avoir à partager leur nourriture avec les habitants de la ville touchée par la sécheresse. Néanmoins, la situation n'est pas aussi périlleuse que lorsque la deuxième ville est inondée. Par conséquent, la deuxième ville jeûne mais ne souffle pas le Shofar. (C'est le cas décrit par la Michna.)

3. Dans le cas de Rav Chisda (sur 6b), la quantité de pluie nécessaire aux deux villes est tombée sur une seule ville et a permis à cette ville d'avoir suffisamment de récoltes pour fournir la nourriture aux deux villes. Dans un tel cas, aucune ville n'a besoin de jeûner parce que la pluie d'une ville a bénéficié aux deux villes.

(Selon aux deux explications de Rachi, les habitants de la ville dans laquelle il a plu doivent jeûner à cause de la menace qui leur fait face. Les autres Rishonim ici discutent avec Rachi et affirment que les gens de la ville dans laquelle il a plu ne jeûnent pas en de leur propre sort, mais ils jeûneront en solidarité avec leurs frères de la ville voisine. Selon ces Richonim, les cas 1 et 2 ci-dessus sont les mêmes, dans les deux cas, les habitants de la ville dans laquelle il a plu, jeûnent par empathie pour la ville touchée par la sécheresse.). (**Insights the Daf**).

Question au Rav Its'hak Silberstein

Est-il correct pour un travailleur de Hatzalah d'être filmé alors qu'il sauve des blessés, afin de fournir un bon exemple pour les autres, ou à des fins de collecte de fonds?

Réponse: Les Guemara (Ketouvo 66) rapporte l'histoire suivante. Rabban Yochanan ben Zakai montait un âne en dehors de Jérusalem et ses disciples le suivaient à pied. Il vit une jeune femme - fille de Nakdimon ben Gourion - ramasser des grains d'orge parmi la bouse des animaux appartenant à des arabes. Il lui demanda, "Qu'est-il arrivé à la richesse de ton père?"

Elle répondit: «Rabbi, ne dit-on pas cette parabole à Jérusalem - Pour saler [i.e. préserver] l'argent, déduis-en [en donnant la tzedakah]"

Les Guemara demande: «Nakdimon ben Gourion ne donnerait-il pas Tzedakah. LA beraita dit que quand il a quitté sa maison pour aller au Beth Hamidrash, on répandait des morceaux de dentelle sous ses pieds et les pauvres venaient les plier." On répond: «On peut dire qu'il a fait cela pour son propre honneur, ou on peut dire qu'il n'a pas fait autant qu'il aurait pu le faire."

Le Kovetz Shiourim (Ketouvo Siman 224) s'interroge sur cette Guemara à partir d'un Rachi dans Pessachim (8) qui écrit que quand une personne fait une mitsva, avec l'intention à la fois d'accomplir la mitsva et de tirer profit, elle est encore digne d'être appelée un Tsadik complet. Il explique que donc nous devrions dire que Nakdimon n'avait seulement que son honneur à l'esprit - une affirmation très difficile, à la lumière du fait que son nom est cité (Guittin 56) comme une référence à un incident où le Ciel lui a montré une faveur spéciale en raison de sa générosité (Taanit 20).

Sinon, faire une mitsva pour son propre honneur est pire que l'espoir de tirer un profit personnel de celle-ci, comme c'est le cas dans Pessachim. La première est semblable à servir Hachem en partenariat, comme le Chovot Halevavas écrit.

Le Hafetz Haïm [cependant] cite les Guemara dans Menachot (41) qui dit que, à un moment de colère divine, la peine est prononcée pour des choses qui ne sont normalement pas [immédiatement] punissables.

L'incident rapporté par la Guemara dans Ketouvo a eu lieu à l'époque de la destruction du Beth Hamikdash qui était inégalé comme un moment de colère divine; ainsi la punition de Nakdimon était bien pire que ce qu'elle aurait normalement été.

En ce qui concerne notre cas, dans une guerre il faut servir Hachem en pratiquant une 'pure bonté' envers les autres sans arrière-pensée et cela doit être fait tranquillement et en privé. Si Hatzalah a besoin ces séquences afin de les aider à lever des fonds, ils peuvent filmer leur travail, mais ils doivent cacher les visages afin que les bonnes actions restent intactes [de l'orgueil] - Nakdimon ben Gourion était aussi un grand homme mais il a été la proie [à cela] . Si le travailleur Hatzalah est un cœur pur, il peut être filmé (Daf Notes)